Faculté des arts
Département d'études littéraires

Automne 2023
Lundi 18 h-21 h, J-4935

LIT 8830-10 MÉTHODOLOGIE ET PROJETS / CRÉATION
Plan de cours

RESPONSABLE DU SÉMINAIRE

Marc André Brouillette
Bureau : J-4720
514-987-3000, poste 5186
brouillette.marc-andre@uqam.ca – je réponds avec plaisir aux courriels du lundi au vendredi, entre 9 h et 17 h

Rencontre individuelle : me contacter par courriel pour fixer un rendez-vous

DESCRIPTION DU SÉMINAIRE

Ce séminaire obligatoire présente les exigences méthodologiques liées au mémoire de maîtrise et permet un examen critique détaillé des outils de recherche en études littéraires et, plus particulièrement, en création. Il contribue à aider l'étudiant à se trouver un directeur de recherche et à définir son projet de mémoire.

CONTENU DU SÉMINAIRE

Le séminaire comprend quatre volets :

-Séances consacrées à l'information pratique et méthodologique sur les exigences du mémoire en création (incluant une séance de formation obligatoire à la bibliothèque), et à des discussions sur des notions et des textes;
-Rencontres individuelles consacrées à l'articulation du projet d'écriture et à des discussions sur des lectures établies en collaboration avec le professeur;
-Exposés courts visant à présenter la nature et les défis du projet de création ainsi qu'à situer celui-ci dans le contexte de la création littéraire; chaque exposé sera suivi d'une période de discussion;
-Exposés visant à présenter les principaux aspects de l'essai qui accompagnera le projet de création; cet exposé est notamment l'occasion de partager un état de la recherche et de formuler les questions et les enjeux de la réflexion; chaque exposé sera suivi d'une période de discussion.

OBJECTIFS DU SÉMINAIRE

De façon générale, le séminaire vise à :

-Apprendre la méthodologie de recherche et de travail nécessaire à la réalisation d'un mémoire de maîtrise en création littéraire;
-Se familiariser avec les principaux outils de recherche propres aux études littéraires;
-Acquérir des compétences théoriques, critiques et méthodologiques pour formuler et structurer une réflexion pertinente et personnelle sur la création littéraire et le travail créateur;
-Rechercher des documents et en présenter une synthèse sous la forme d'une bibliographie qui respecte les règles conventionnelles;
-Présenter oralement des synthèses de documents de diverses natures ainsi que les résultats partiels d'une démarche menant à une création ou à une réflexion théorique;
-Participer activement à des discussions et à des échanges visant à expliciter des concepts, des démarches ou des œuvres littéraires;
-Développer une autonomie individuelle.

FORMULES PÉDAGOGIQUES

Les séances de séminaire seront composées de présentations du professeur, d'un atelier de formation obligatoire à la bibliothèque, de rencontres individuelles, d'exposés oraux et de discussions.

Pour atteindre les objectifs du séminaire, l'étudiant.e devra participer activement aux échanges ainsi qu'accorder une attention soutenue aux réflexions et aux propositions qui seront discutées.

Le séminaire est associé à un site Moodle [www.moodle.uqam.ca], dans lequel seront diffusées des informations complémentaires essentielles.

Consignes à propos du déroulement du séminaire

La ponctualité est une qualité à respecter : l'arrivée successive d'étudiant.e.s après le début du séminaire distrait les autres personnes; toute absence prive la ou le retardataire d'informations essentielles.

La présence en classe est une composante fondamentale de la formation; advenant une impossibilité de participer au séminaire, il est recommandé de prévenir le professeur par courriel.

L'utilisation d'un téléphone n'est pas permise pendant le séminaire; tout objet de communication doit être fermé complètement et rangé dans un sac.

Chaque étudiant.e est responsable d'obtenir auprès d'un.e collègue de classe les notes d'un séminaire manqué.

Chaque personne présente dans la classe doit être traitée avec respect.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1. Exposé court sur le projet de création – 15 %

Présentation orale individuelle portant sur le projet de création (6-7 minutes) inspirée de la formule Pecha Kucha (20 images en 6m40); chaque personne sera invitée à transmettre au préalable, par l'intermédiaire du forum de partage (Moodle), un court texte de création (1-2 pages maximum; double interligne, Times 12) afin de donner une idée à l'ensemble du groupe de certains aspects de sa démarche d'écriture.

Dates : 2 ou 16 octobre 2023

2. Exposé sur le projet d'essai – 30 %

Présentation orale individuelle portant sur le projet d'essai; chaque personne sera invitée à transmettre au préalable, par l'intermédiaire du forum de partage (Moodle), une bibliographie regroupant au moins 20 notices réparties dans au moins trois rubriques. Chaque personne sera associée à un.e répondant.e qui devra, à la suite de l'exposé, situer la démarche et apporter des éléments complémentaires.

Durée : 18-20 minutes suivi de la personne répondante et d'une discussion
Dates : 20, 27 novembre, 4 et 11 décembre 2023

3. Travail de fin de session – 55 %

Le travail de fin de session (13-15 pages excluant la page couverture, la bibliographie commentée et la bibliographie générale) présente le projet de mémoire en proposant une réflexion approfondie sur les principaux aspects du mémoire. Il sera accompagné d'une bibliographie commentée recensant 10 documents; ces derniers feront l'objet d'une note de lecture d'une demi-page [simple interligne], ce qui totalisera 5 pages. Inédit et non diffusé dans un autre cadre, le texte devra suivre les indications prescrites dans le *Guide de présentation des travaux* du Département d'études littéraires; les travaux envoyés par courriel ou télécopieur ne seront pas acceptés.

Dates : à déposer en classe deux semaines après l'exposé sur le projet d'essai (4, 11, 18 décembre 2023) et, exceptionnellement, au DEL, avant midi, le vendredi 22 décembre 2023

Critères d'évaluation
-Respect des exigences et des consignes
-Qualité du dialogue entre la réflexion théorique et critique, et les processus de création
-Cohérence et originalité de la pensée
-Rigueur de la démarche réflexive, créatrice et méthodologique
-Qualité de l'expression orale et de l'écriture.

Chaque note est établie en fonction de l'ensemble des critères, qui ne font pas l'objet d'une pondération particulière; conformément au règlement de l'UQAM, la note est littérale (et non chiffrée).

Dans ce séminaire, les évaluations sont envisagées comme des étapes dans un parcours de formation et d'apprentissage; dans ce contexte, il est fortement recommandé de ne pas les aborder avec un esprit de compétition et de performance centré sur l'atteinte de la perfection immédiate.

Barème de notation

Excellent	A+ / 4,3	A / 4,0	A- / 3,7
Très bien	B+ / 3,3	B / 3,0	B- / 2,7
Bien	C+ / 2,3	C / 2,0	–
Échec	–	E / 0,0	–

Retard
Chaque jour de retard entraînera la perte de 10 % de la note.
Les travaux remis en retard devront être déposés au secrétariat du Département d'études littéraires (J-4205); les travaux déposés après la fermeture du secrétariat seront datés du lendemain.

CALENDRIER DU SÉMINAIRE – modifications possibles au cours de la session selon la dynamique et l'évolution du groupe

01. **11 septembre 2023**
    En classe : Présentation

02. **18 septembre 2023**
    Bibliothèque centrale, salle A-2191 (accès par l'entrée principale de la bibliothèque [niveau Métro]) : Rencontre et formation avec le bibliothécaire Boris Nonveiller

03. **25 septembre 2023**
    J-4720 : Rencontres individuelles – pas de séance en classe

04. **02 octobre 2023**
    En classe : Exposés courts sur le projet de création

05. **09 octobre 2023 – Action de grâce (pas de séminaire)**

06. **16 octobre 2023**
    En classe : Exposés courts sur le projet de création

07. **23 octobre 2023 – semaine de lecture (pas de séminaire)**

08. **30 octobre 2023**
    J-4720 : Rencontres individuelles obligatoires – pas de séance en classe

09. **06 novembre 2023**
    En classe : Atelier sur le document réflexif du mémoire en création littéraire

10. **13 novembre 2023**
    J-4720 : Rencontres individuelles (facultatives) – pas de séance en classe

11. **20 novembre 2023**
    En classe : Exposés sur le projet d'essai

12. **27 novembre 2023**
    En classe : Exposés sur le projet d'essai

13. **04 décembre 2017**
    En classe : Exposés sur le projet d'essai

14. **11 décembre 2023**
    En classe : Exposés sur le projet d'essai

15. **18 décembre 2023 – dernière séance**
    En classe : Conclusion

MÉDIAGRAPHIE SOMMAIRE

RESSOURCES PRIORITAIRES

FIGURA – CENTRE DE RECHERCHE SUR LE TEXTE ET L'IMAGINAIRE. *Cherchezcréez*. [s. d.]. Récupéré le 8 septembre 2023 de http://www.cherchezcreez.org/

GROUPE INTERLIGNE (dir). *L'atelier de l'écrivain*, tomes 1 et 2. Montréal : Département d'études littéraires/Figura – centre de recherche sur le texte et l'imaginaire, 2004 et 2010, 196 et 214 p. Récupéré le 8 septembre 2023 de https://oic.uqam.ca/publications/publication/latelier-de-lecrivain-1 https://oic.uqam.ca/publications/publication/latelier-de-lecrivain-2

SERVICE DES BIBLIOTHÈQUES – UQAM. *Guide de présentation des mémoires et thèses*. [s. d.]. Récupéré le 8 septembre 2023 de https://guidemt.uqam.ca/

AUTRES RESSOURCES

BRUNEAU, Monik et André VILLENEUVE (dir.). *Traiter de recherche création en art : entre la quête d'un territoire et la singularité des parcours*. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 2007, 419 p.

DE LA NOÜE, Joël (dir.). *La création artistique à l'université. Actes du colloque de la Commission de la recherche de l'Université Laval tenu le 12 mai 1998 dans le cadre du 66e Congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS)*. Québec : Nota Bene, 2000, 109 p.

GOSSELIN, Pierre et Éric LE COQUIEC (dir.). *La recherche création : pour une compréhension de la recherche en pratique artistique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 2006, 141 p.

HOUDART-MEROT, Violaine et Anne-Marie PETITJEAN (dir.). *La recherche-création littéraire*. Bruxelles : Peter Lang, 2021, 268 p.

MANNING, Erin et Brian MASSUMI. *Pensée en acte, vingt propositions pour la recherche-création*. Dijon : Les presses du réel, 2018, 135 p.

ENGAGEMENT ET RESPONSABILITÉS

1. Charte des droits et responsabilités des étudiant.e.s : ce document peut être consulté à l'adresse suivante : https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2017/06/Charte_droits_%C3%A9tudiants.pdf

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no 18 sur les infractions de nature académique.

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

INFOSPHÈRE

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.

Politique nº 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Toute personne membre de la communauté universitaire contribue à maintenir une culture du respect et du consentement, notamment, en participant aux activités de **formations obligatoires sur le sexisme et les violences à caractère sexuel.**

La capsule de formation obligatoire annuelle est disponible au harcelement.uqam.ca

Pour plus d'information :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Les personnes victimes, témoins ou informées d'une situation de sexisme, de violence à caractère sexuel, ou pour en apprendre plus sur ces enjeux, peuvent consulter le
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Décembre 2022

Politique nº 42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement
Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :
Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131

Politique n° 44 d'accueil et de soutien des étudiantes, étudiants en situation de handicap

Par sa politique, l'Université reconnait, en toute égalité des chances, sans discrimination ni privilège, aux étudiant.e.s en situation de handicap, le droit de bénéficier de l'ensemble des ressources du campus et de la communauté universitaire, afin d'assurer la réussite de leurs projets d'études, et ce, dans les meilleures conditions possibles. L'exercice de ce droit est, par ailleurs, tributaire du cadre réglementaire régissant l'ensemble des activités de l'Université.

Il incombe aux étudiant.e.s en situation de handicap de rencontrer les intervenant.e.s (personnel à l'accueil et à l'intégration du Service d'accueil et de soutien des étudiant.e.s en situation de handicap, professeur.e.s, chargé.e.s de cours, direction de programmes, associations étudiantes concernées, etc.) qui pourront faciliter leur intégration à la communauté universitaire ou les assister et les soutenir dans la résolution de problèmes particuliers en lien avec les limitations entraînées par leur déficience.

Le Service d'accueil et de soutien aux étudiant.e.s en situation de handicap (SASESH) offre des mesures d'aménagement dont peuvent bénéficier certains étudiants. Nous vous recommandons fortement de vous prévaloir des services auxquels vous pourriez avoir droit afin de réussir vos études, sans discrimination. Pour plus d'information, visitez le site de ce service à l'adresse suivante : http://vie-etudiante.uqam.ca/etudiant-situation-handicap/nouvelles-ressources.html et celui de la politique institutionnelle d'accueil et de soutien aux étudiantes, étudiants en situation de handicap :
https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_44.pdf

Vous devez faire connaitre votre situation au SASESH le plus tôt possible :

En personne : 1290, rue Saint-Denis, Pavillon Saint-Denis, local AB-2300
Par téléphone : 514 987-3148
Courriel : situation.handicap@uqam.ca
En ligne : http://vie-etudiante.uqam.ca/